

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 25/06/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE Pôle Médico-Technique – Service : Laboratoires – Unité : Anatomie et cytologie pathologiques
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en anatomie et cytologie pathologiques
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : 1874
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le praticien hospitalier spécialisé en anatomie et cytologie pathologiques identifie les maladies et les tumeurs à partir de prélèvements de cellules (cytologie), de fragments de tissus (biopsies), de pièces opératoires et d'autopsies en étudiant les anomalies de forme, de structure ou de rapports provoqués par ces maladies chez les patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service de l'unité Biologie médicale
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Moyens informatiques et bureautiques ;- Logiciels informatiques spécifiques à la spécialité ;- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ;- Accès à la bibliothèque médicale.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Examiner macroscopiquement les organes prélevés ;- Observer, analyser et examiner la préparation des tissus obtenus à l'aide de différentes techniques ;- Déterminer la nature et l'étendue de la maladie, les causes de l'infection et la gravité des tumeurs ;- Assurer le diagnostic cytologique et histopathologique (examen macroscopique et microscopique) ;- Assurer les examens extemporanés ;- Rédiger le rapport d'analyse macroscopique et microscopique des organes ;- Transmettre les résultats et les observations ;- Répondre aux demandes sur des compléments d'informations, des explications, etc. ;- Participer aux réunions de concertation pluridisciplinaires ;- Contribuer à l'Assurance Qualité et participer à l'accréditation de nouveaux paramètres ;- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer à l'enseignement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE), des externes, internes et assistants ;- Participer à la formation médicale continue et évaluer des pratiques professionnelles ;- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;- S'associer à l'encadrement des équipes du service et participer à la gestion courante des laboratoires ;- Participer aux actions de gestion des risques ;- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Certificat d'études spécialisées (CES) d'anatomie pathologique humaine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) d'anatomie et de cytologie pathologiques ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en anatomie et cytologie pathologiques sur le territoire français.

S: Sensibilisation, **A:** Application, **E:** Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa spécialité ;			X
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances des outils de bureautiques ;		X	
	- Connaissances des coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 2 années de pratique professionnelle dans un établissement public hospitalier pour la spécialité concernée
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400
----	---

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : minimum 3 ans
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :